

## CONGRÈS DES MAIRES

# Heurs et malheurs des maires de France

A quelques jours du congrès des maires, le Cevipof et l'AMF livrent une radiographie inédite de ces élus locaux

**A** l'initiative de l'Association des maires de France et dans le cadre de l'Observatoire de la démocratie locale, c'est une enquête inédite et de grande ampleur que le Centre de recherches de Sciences Po (Cevipof) vient de mener auprès des 35 357 maires du pays. Globalement représentatifs de l'ensemble de leurs pairs selon la taille des communes, 4 657 d'entre eux ont répondu complètement, entre le 12 octobre et le 3 novembre, au questionnaire très fouillé qui leur a été adressé : celui-ci permet, à la fois, de dresser le portrait de ces élus locaux, d'évaluer les satisfactions ou insatisfactions qu'ils éprouvent dans l'exercice de leur mandat et de connaître leur jugement sur les réformes récentes (notamment fiscales ou institutionnelles) qui les concernent directement.

Si l'on résume à gros traits, le maire est en majorité un homme, diplômé de l'enseignement supérieur, âgé de 62 ans, retraité, très impliqué dans le milieu associatif, mais se gardant de toute affiliation politique. L'on ne compte, en effet, dans l'échantillon retenu par le Cevipof que 21 % de femmes à la tête d'une municipalité ; encore s'agit-il d'un pourcentage supé-

rieur à la réalité puisque l'on n'en dénombreait effectivement que 14 % au lendemain du dernier renouvellement de 2014.

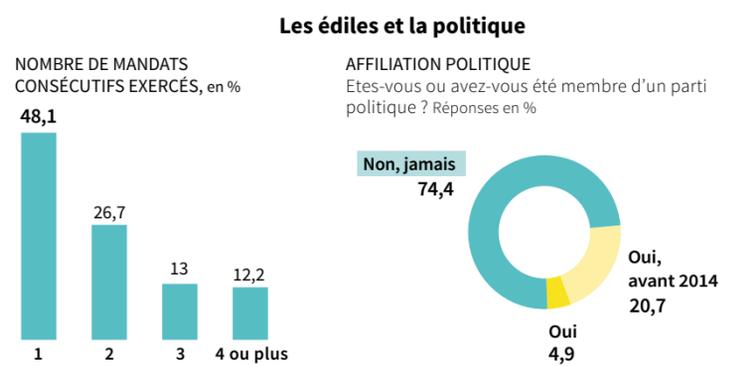
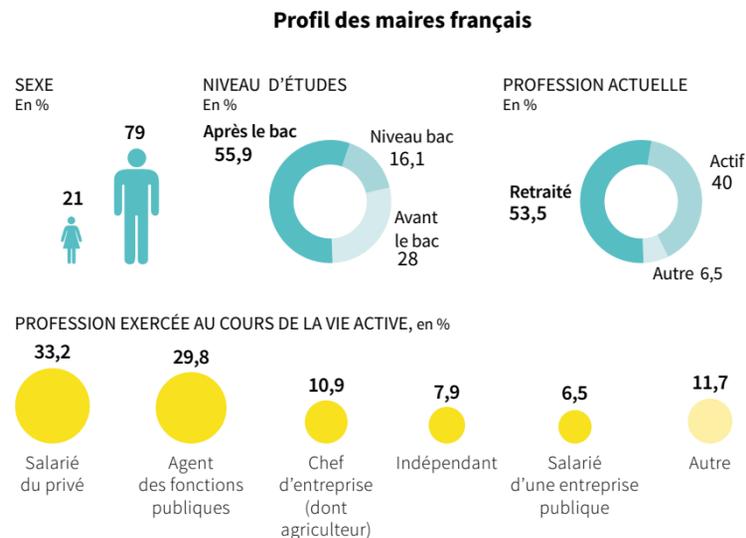
Plus de la moitié (55,9 %) de ces édiles ont poursuivi des études au-delà du baccalauréat, pour moitié de niveau bac +2 ou 3 et pour moitié de niveau bac +4 ou 5 ou en grandes écoles – un niveau de formation très supérieur à celui de l'ensemble de la population.

## Œcuménisme

Une majorité des maires (53,5 %) sont des retraités, un petit tiers (30,3 %) continuent à exercer une activité à plein-temps et 16 % travaillent à temps partiel. Pour cerner le profil de l'ensemble de cette population, retraités compris, le Cevipof leur a demandé quelle profession ils exerçaient avant d'être élus. Contrairement à une idée reçue, les fonctionnaires sont nombreux, mais très loin d'être majoritaires puisque l'on en compte 29,8 % (dont 20 % de la fonction publique de l'Etat et 7,3 % de la fonction publique territoriale). Le groupe le plus nombreux est celui des salariés du secteur privé (30,7 %), tandis que les chefs d'entreprise (y compris les agriculteurs) représentent 10,9 % de l'ensemble, les travailleurs indépen-

**Des administrés de plus en plus exigeants** Une forte majorité d'entre eux (71 %) mettent d'abord en avant leur souhait de privilégier leur vie personnelle et familiale, quels que soient leur âge, leur situation matrimoniale ou la taille de leur commune. Deuxième argument le plus fréquent : 52 % estiment avoir rempli leur devoir civique par un fort investissement en temps, proche du dévouement. C'est le cas, en particulier, pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Ce dernier argument révèle en creux une tension entre le sens du devoir et l'impatience d'une fin de mandat : 36 % des maires expliquent, par exemple, avoir de plus en plus de difficultés à satisfaire les demandes de leurs administrés. Ils déplorent une relation de plus en plus individualiste et consumériste entre le citoyen et son représentant municipal. L'individualisation du rapport politique observé au plan



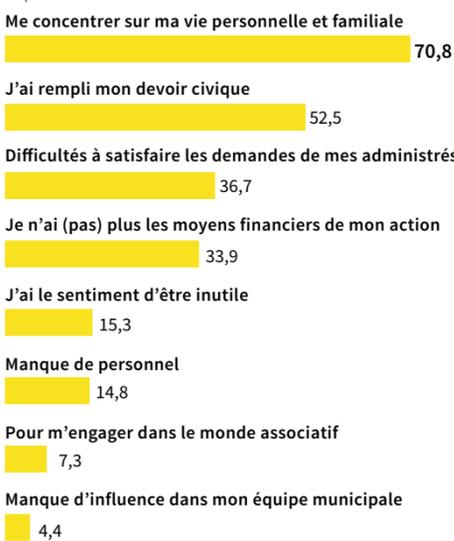
Enquête Cevipof-Sciences Po réalisée en ligne, du 12 octobre au 3 novembre, auprès de 4 657 maires.

### Près d'un maire sur deux ne souhaite pas se représenter à l'issue de son mandat

Prévoyez-vous d'abandonner votre mandat à la fin de celui-ci ? Réponses en %



Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous abandonner votre mandat électif ? Réponses en %



INFOGRAPHIE LE MONDE

dants 7,8 % et les salariés d'une entreprise publique 6,5 %.

Autre idée convenue démentie par l'enquête, la figure du « maire à vie » est tout à fait marginale : seulement 6,2 % des maires interrogés en sont à leur 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, voire 7<sup>e</sup> mandat. Au contraire, plus des trois quarts exercent leur premier mandat (48 %) ou leur second (29 %). En moyenne, ils sont à la tête de leur municipalité depuis dix ans.

En revanche, l'enquête confirme que, dans la très grande majorité des communes (en particulier celles de moins de 5 000 habitants, soit 95 % de l'ensemble), le maire est, ou se veut œcuménique et récusé toute affiliation politique. Les trois quarts d'entre eux (74,4 %) déclarent n'avoir « jamais été membre d'un parti politique », contre seulement un sur cinq (20,7 %) qui l'a été avant son élection en 2014 et un sur vingt (4,9 %) qui déclare avoir été élu en tant que candidat d'un parti (dont la moitié du PS).

L'expérience syndicale n'est guère davantage un tremplin : à

### Près des trois quarts des maires se déclarent plutôt satisfaits ou très satisfaits de « la vie qu'ils mènent »

peine 30 % des maires ont été auparavant membres d'un syndicat professionnel et 22 % le sont restés. Le véritable vivier des maires est celui du milieu associatif : 72,6 % étaient membres d'une association avant leur élection en 2014 (dont 42 % dans des fonctions de responsables) et 65 % le sont restés.

Premier constat : le mandat de maire est, le plus souvent, une activité à plein-temps ou occupant au moins un gros mi-temps. Si 23 % des édiles interrogés y consacrent moins de 20 heures par se-

maine, plus de la moitié (51 %) sont accaparés entre 20 et 40 heures par semaine, et 25 % plus de 40 heures (dont 5 % plus de 60 heures, évidemment dans les plus grandes municipalités).

## Lassitude

Globalement, près des trois quarts des maires de France (73 %) se déclarent plutôt satisfaits ou très satisfaits de « la vie qu'ils mènent ». La très grande majorité d'entre eux (90 %) ont le sentiment que cette vie « a du sens et de la valeur » et près des deux tiers (62,5 %) sont d'accord ou tout à fait d'accord avec l'idée qu'ils ont, en tant que maire, de « la reconnaissance des citoyens » de leur commune. En outre, contrairement à la récrimination qu'on leur prête volontiers, 56 % sont plutôt d'accord, d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle leur « indemnité de maire est suffisante ». Du fait que celle-ci se cumule, pour plus de la moitié d'entre eux, avec leur re-

traite, plus de 80 % des maires interrogés se déclarent satisfaits de leur niveau de vie.

Il n'empêche – et le chiffre est évidemment marquant : pratiquement la moitié d'entre eux (49 %) prévoient aujourd'hui de ne pas se représenter lors des prochaines élections municipales au printemps 2020. Selon Martial Foucault, directeur du Cevipof, les motifs de cette désaffection sont multiples : difficulté de concilier mandat de maire et vie personnelle ou professionnelle, exigences excessives des citoyens, risques juridiques trop forts...

A quoi il faut ajouter une autre source de lassitude : deux maires sur cinq s'estiment satisfaits du travail accompli et jugent que, au cours des cinq dernières années, la situation générale de leur commune s'est peu ou prou améliorée. En revanche, ils sont pratiquement aussi nombreux à penser que cette situation va se dégrader dans les cinq prochaines années. ■

GÉRARD COURTOIS

## Pourquoi la moitié de ces élus veulent passer la main en 2020

Certains estiment avoir fait leur devoir et veulent privilégier leur vie personnelle. D'autres supportent mal la pression de leurs administrés

**E**n 2014, lors des dernières élections municipales, 60 % des maires sortants ont été réélus. Quatre ans plus tard, et un an et demi avant le prochain scrutin, ils sont déjà près de 50 % à déclarer vouloir « abandonner tout mandat électif », et même 60 % pour ceux qui n'en sont qu'à leur premier mandat. Si cette tendance devait se confirmer, elle signifierait qu'au mieux, 50 % des maires sortants seraient réélus, soit 10 points de moins qu'en 2014.

Comment interpréter ce chiffre et quelles situations concrètes reflète-t-il ? Certes, tout renouvellement des représentants politiques peut être considéré comme un signe de bonne vitalité de la démocratie locale. Encore faut-il que ce souhait d'abandon de mandat en 2020 ne révèle pas une crise importante de vocations. Dans l'enquête Cevipof-Association des maires de France, les maires interrogés nous ont détaillé les raisons de leur décision.

national touche désormais les collectivités locales. Les élus ressentent un malaise dans la représentation sociale de leur fonction, qui n'est plus seulement perçue comme un savant mélange de lien social, de proximité démocratique et de solidarité, mais de plus en plus comme une relation entre citoyen « contribuable » et maire « fournisseur de services ». En témoigne ce maire d'une commune de 11 000 habitants dans l'Aube qui admet simplement que « le comportement des administrés a changé, ils sont devenus des consommateurs et n'acceptent aucune contrainte », ou encore ce maire d'une très petite commune de Saône-et-Loire qui s'inquiète de « l'évolution du comportement des administrés, qui sont de plus en plus des consommateurs et de moins en moins des acteurs (...), de plus en plus individualistes ».

Soumises aux transformations du marché du travail et à une forte

pression immobilière, plusieurs communes proches de villes moyennes observent un changement profond de la sociologie des habitants. Si les maires n'acceptent pas tous le terme de « commune dortoir », ils sont nombreux à se sentir démunis face aux exigences nouvelles de ces nouveaux résidents qui, de surcroît, manifestent une faible implication dans la vie de leur commune.

**Les difficultés des intercommunalités** Un deuxième motif important d'insatisfaction et d'incertitude concerne les regroupements intercommunaux. Soit que la démarche de regroupement a conduit certaines communes à être rattachées aux forces à une structure intercommunale, ou encore que le devenir de la municipalité dans ces ensembles est très incertain. Dans les communes rurales ou de petite taille (moins de 2 000 habitants), les maires s'inquiè-

tent de la réduction de leur marge de manœuvre et de leur capacité d'action. Plusieurs d'entre eux font part d'un sentiment de « déposssession » politique et administrative. C'est le cas, par exemple, de ce maire d'une commune de l'Eure qui déclare, à l'instar d'autres élus, que « les communes perdent de plus en plus de compétences au profit des intercommunalités, ce qui va nous laisser dans un rôle de figurant sans pouvoir ».

Il n'est donc pas surprenant que les maires entretiennent une relation méfiante vis-à-vis des intercommunalités auxquelles leur commune est rattachée. Près de 80 % d'entre eux considèrent que l'intercommunalité a beaucoup d'influence sur leur commune, alors qu'ils ne sont que 25 % à penser que leur commune exerce une influence sur l'intercommunalité.

Cette relation asymétrique met en exergue la perte d'autonomie ressentie et vécue par plusieurs

maires qui ont été élus sur des projets de transformation et d'amélioration du cadre de vie quotidien et qui ont l'impression d'être relégués aux fonctions d'officier d'état civil. D'ailleurs, près de 10 % des sources d'insatisfaction des maires, révélées par des questions ouvertes dans l'enquête, concernent les enjeux liés à l'intercommunalité.

Il ne fait aucun doute que les maires perçoivent de plus en plus une décentralisation fonctionnelle qui les conduit à devenir des exécutants, des agents de mise en œuvre de politiques définies au plan national.

A quelques jours du congrès des maires de France, la grogne des élus face aux efforts budgétaires demandés en 2017 par le gouvernement pourrait se fondre dans un discours plus général d'insatisfaction, reflet d'une résignation grandissante. ■

MARTIAL FOUCAULT (DIRECTEUR DU CEVIPOF)